

Conseil municipal de Toulouse du 20 septembre 2024

Intervention d'Odile Maurin

17.2 Convention de partenariat entre la Mairie de Toulouse et l'Institut Médico-Educatif (IME) des 36 Ponts, pour les enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs municipaux (Enfance et loisirs 24-0494)

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Vous proposez une convention de partenariat avec un IME pour accueillir très ponctuellement quelques enfants handicapés dans les accueils de loisir municipaux. Je vais m'abstenir sur cette délibération, sans voter contre, pour que les quelques gamins concernés puissent au moins sortir un petit peu de leur lieu d'enfermement.

Car il est important ici de rappeler ce que sont les IME, institut médico-éducatif. Selon le comité des droits des personnes handicapées de l'ONU, il s'agit de lieux de ségrégation et de privation de liberté. L'ONU a demandé à de nombreuses reprises à la France de fermer ces établissements spécialisés et de permettre la scolarisation de tous les enfants, quel que soit le handicap, au sein de l'école de la République.

Alors pourquoi cela ne change-t-il pas ? Parce que la France continue pour construire les politiques publiques du handicap de choisir délibérément comme interlocuteur les organisations gestionnaires d'établissements spécialisés comme les IME. En France, ces organisations parlent à la place des personnes directement concernées et l'ONU dénonce le conflit d'intérêt qu'il y a à construire des politiques avec des organisations dont les cadres vivent grassement de ces politiques publiques. Alors qu'il devient essentiel d'affecter les moyens consacrés à ces lieux d'enfermement à l'école ordinaire, afin qu'elle devienne réellement inclusive, ce qui n'est absolument pas le cas actuellement.

Pourtant faire de l'école un lieu d'émancipation et d'apprentissage, c'est un choix politique. Mais dans une société néolibérale, la priorité c'est la rentabilisation du capital. Ce qui nécessite des masses pas trop éduquées. Depuis de longues années, trop d'années, l'école est devenue pour nos gouvernants un coût, et non une chance, et tout est fait pour que l'éducation soit un marché rentable pour le secteur privé.

Car selon la logique néolibérale, il y a l'élite, il y a ceux qui sont utiles, et qui doivent être armés pour cela, et il y a les autres pour lesquels on organise le gardiennage jusqu'à ce qu'il soit temps de les exploiter.

Fondamentalement, le premier problème de notre système scolaire est qu'il est resté sur un modèle historique normalisant, c'est à dire "donner un même socle de connaissance à une même classe d'âge". Principe de fait excluant, car il met en échec tous les élèves qui n'ont pas la capacité de suivre le rythme.

L'accessibilité universelle des savoirs demande donc une révolution du système, pas simplement une évolution.

Aujourd'hui, l'organisation de la scolarisation des élèves handicapés reste encore et toujours l'affaire de professionnels spécialisés en dehors du système scolaire, ou juste des AESH dans le milieu scolaire. Ainsi, les profs restent responsables des apprentissages académiques et délèguent le reste. La première étape de changement serait déjà une prise de conscience collective de cette équation impossible, qui est d'inclure dans un système excluant.

Au-delà de l'école, notre société française entretient et alimente encore une représentation, une vision ségréguée des personnes dites vulnérables, différentes, handicapées... L'Éducation Nationale et la majorité des professionnels qui y évoluent restent imprégnés par cette représentation. Les leviers de changement sont donc une prise de conscience collective de cette réalité et une approche par les droits en remettant les droits humains au cœur des réflexions.

Alors, M. Alves va sûrement vous expliquer que cette question relève de l'Etat et que ce sont les parents qui réclament des placements en IME. Il oubliera juste de vous préciser que les parents d'enfants handicapés n'ont pas le choix et que seuls les plus informés, les plus combattifs et les moins pauvres savent qu'il existe des alternatives au milieu spécialisé et que d'autres pays savent scolariser l'ensemble des enfants handicapés. *En France, l'inclusion se limite à quelques AESH partagées entre plusieurs enfants avec des enseignants qui ne sont pas formés et dans un système éducatif élitiste qui ne sert que les 5 premiers de la classe.*

Quant au rôle de l'Etat, on a vu tout à l'heure que la mairie de Toulouse est tout à fait capable de s'y substituer quand il s'agit de construire un commissariat de police. Alors pourquoi ne se substitue-t-elle pas à l'Etat quand il s'agit de permettre la scolarisation de tous les enfants dans nos écoles toulousaines ?

Dans cette affaire, la complicité de la mairie de Toulouse avec une organisation gestionnaire de lieux de privation de liberté est juste destinée à faire croire que toutes deux mènent une politique d'inclusion. C'est mensonger.